

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 31 mai 2024**

Date convocation : 27 mai 2024

*trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL***Membres en exercice : 10****Présent(e)s** : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY**Présents : 7****Votants : 10****Absent(e)s et représenté(e)s**: Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET**Pour : 7**Charles ALDROVANDI  
Jean-Claude AUBERLET  
Isabelle BENOIT  
Corentin CAPELIER  
Lisa CLARY  
Robert DEMOLIN  
François ROUYEYRAL**Excusé(e)s**:**Absent(e)s**:**Secrétaire de séance**: Jean-Claude AUBERLET**Contre : 0****Abstentions : 3**Fanny JACQUART  
Rémy MONET  
Patrick ROY**Objet: Retour de la concertation sur l'implantation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables à l'ancienne décharge**

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 8 janvier au 29 février 2024 selon les modalités suivantes :

**REGISTRE DE CONCERTATION**

*Relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables qui permet aux communes de désigner des zones d'implantation appropriées.*

*Article 15 de la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023*

*Registre ouvert le 8 janvier 2024 par Monsieur le Maire de Barre des Cévennes.*

*Il est disponible aux heures et jours d'ouverture en Mairie. Ce registre est mis à disposition de la population jusqu'au 29 février 2024.*

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 12 janvier 2024 à 19h00 dans la salle du café du Bourg centre.

Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de réception de l'AR: 06/06/2024

048-214800195-DE\_049\_2024-DE

A G E D I

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la zone d'accélération située sur l'aire d'adhésion du parc national des Cévennes dont l'objet est la production d'électricité au sol, fait l'objet d'une concertation avec l'établissement public. En date du 19/09/2023, ce dernier a produit une synthèse et un rapport en pièce jointe.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Section C, parcelle 88 (72 997 m<sup>2</sup>), 89 (18 885 m<sup>2</sup>) et 87 (2 699 m<sup>2</sup>)

Le volume concerné par l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol est évalué à 4/5 hectares.

Le Syndicat Départemental de l'Energie et de l'Équipement (SDEE) de la Lozère intervient en partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Prend acte** des avancées du projet telles qu'exposées ci-dessus.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 06/06/2024.....

et publié ou notifié

Pour copie conforme.  
Le Maire,



François Rouveyrol



Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de réception de l'AR: 06/06/2024

048-214800195-DE\_049\_2024-DE

A G E D I